

FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

Depuis 2012, le Ministre Marcourt a reçu l'aval du gouvernement de la Communauté française pour entamer la concertation avec les acteurs, concernant la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE). Cette note a pour but de positionner la FEF sur ce sujet.

I. PROPOSITION DU MINISTRE

La législation actuelle prévoit un cursus de trois ans en Haute-Ecole pour former les instituteurs et les régents. Il existe également des cursus en cinq ans (master à finalité didactique ou agrégation) pour former les enseignant(e)s du secondaire supérieur (AESS). La proposition phare du ministre Marcourt consisterait à allonger la durée des études des instituteurs et des régents de 3 à 5 ans. Cela permettrait, selon le ministre, plusieurs choses :

- D'augmenter le nombre et la durée des stages en cours de cursus et donc la qualité de l'enseignement
- De gommer la distinction entre les études en 3 et 5 ans, et dès lors revoir à la hausse le salaire des instituteurs et des régents, pour l'aligner avec celui des enseignants du secondaire supérieur

L'objectif du ministre est que l'augmentation de la qualité de l'enseignement diminue le redoublement et booste l'économie, de telle sorte que de l'argent soit économisé puisse financer l'augmentation de salaire des profs.

II. ANALYSE DE LA FEF

S'il est clair que la formation initiale des enseignants doit être améliorée, il n'est pas sur que l'allongement de la durée des études soit la bonne manière de le faire. Tout d'abord, d'un point de vue pédagogique, rien ne garantit que les deux ans qui sont rajoutés permettent une réelle amélioration de la formation. Tout dépend des contenus qui seront ajoutés. Comme les moyens des établissements ne vont pas augmenter, le ministre envisage essentiellement de rajouter des stages. Si une formation pratique plus poussée est une bonne chose, l'ajout des stages n'est pas la meilleure solution. Maintenir les étudiant(e)s deux ans de plus, pour leur faire faire la même chose que s'ils/elles étaient embauché(e)s, cela revient à les faire travailler bénévolement pendant deux ans. Par ailleurs, il y a aujourd'hui certaines difficultés pour trouver un maître de stage, surtout dans certaines filières où il y a pénurie de stage. Rajouter deux ans supplémentaires de stage ne ferait que renforcer le problème et ne serait pas forcément un « mieux » pédagogique. Un dispositif d'accompagnement des nouveaux(elles) enseignant(e)s serait davantage profitable, et permettrait de continuer à se former et être encadré lors des premiers mois de cours.

Ensuite, l'allongement de la formation entraîne des problèmes, au delà du simple aspect budgétaire de la mesure. De nombreux étudiant(e)s s'inscrivent dans des études en trois ans...

essentiellement parce qu'elles ne durent que trois ans. Certain(e)s sont sortis de secondaire avec du retard, ou ont essayé d'autres études avant, et souhaitent terminer leurs études en trois ans et non cinq (voir plus en cas d'échec). L'allongement des études possède également un coût pour les étudiant(e)s. Le coût total d'une année d'études, entre 8000 et 12000€, constitue un poids conséquent pour les étudiant(e)s et leurs familles. Ils/Elles ne sont pas toujours prêt(e)s à l'assumer deux ans de plus, et cela pourrait dissuader les étudiant(e)s de s'inscrire dans ces filières, voire dans l'enseignement supérieur tout court.

III. POSITION ET PROPOSITIONS DE LA FEF

Au vu de l'analyse présentée ci-dessus, la FEF se positionne en défaveur d'un allongement de la durée de la formation initiale des enseignants. Mais elle reconnaît que la qualité de cette formation est critique et propose d'autres solutions pour l'améliorer, de nature pédagogiques.

- A. Renforcer le lien entre le contenu du programme vu en Haute-Ecole et celui enseigné en secondaire. Il semble indispensable d'au moins voir le contenu des trois programmes (libre, officiel, libre confessionnel) dans les cours, afin de former correctement le futur enseignant à le dispenser. D'une manière générale, il y a des contenus de cours qui doivent être revus dans certaines filières.
- B. Dédier un nombre d'heure suffisant à l'apprentissage des pédagogies alternatives et à leur mise en pratique : pédagogie institutionnelle, nomade, freinet, etc. ; qui sont des pédagogies qui donnent davantage de sens au savoir. Si les futurs enseignants n'y sont pas formés, elles ne se développeront pas.
- C. Intégrer dans les contenus les mécanismes de création et de reproduction des inégalités sociales dans l'enseignement. Ils sont partiellement enseignés dans plusieurs écoles, mais il est nécessaire de les aborder de manière exhaustive, car les enseignants ne peuvent pas être inconscients de la reproduction sociale qui s'opère via et dans l'école.